



Fraude à la carte bleu sur internet

Par **Azmo**, le **07/05/2010** à **16:44**

Bonjour,

J'ai dernièrement été victime d'une fraude à la carte bleu. Pas de vol de la carte, mais des achats sur internet, pour une valeur d'environ 1600€.

J'ai fait opposition à la carte, et j'ai porté plainte.

En contactant la banque il m'ont dit que j'allais recevoir des papiers à remplir pour finaliser l'opposition à la carte et (j'espère) lancer la procédure de remboursement.

Sont-ils obligés de rembourser la totalité des achats que j'ai identifié comme frauduleux?

De quel délais disposent-ils?

Merci de vos réponses.